

Paris le 25 janvier 2008

L'Association de la Presse du Vin communique :

Pour une information libre et une consommation responsable

En réponse à l'appel de l'ANEV (Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin qui rassemble près de 600 élus) du 19 janvier 2008 en faveur de la liberté d'information de la presse, l'APV (Association de la Presse du Vin qui réunit 225 journalistes) apporte tout son soutien à cette démarche et se dit prête à contribuer à toute action contre des tentatives de censure abusives et des jugements pouvant faire jurisprudence. Elle considère en particulier le procès intenté par l'ANPAA devant le TGI de Paris le 20 décembre dernier à l'encontre du journal « Le Parisien » comme un abus de pouvoir et contraire à la liberté d'expression et d'information de la Presse. Or une information libre et adulte fait partie de la santé, sinon du moral d'une nation civilisée. La France, en ce domaine, doit montrer l'exemple

L'APV estime que l'apprentissage de la responsabilité dans la consommation des boissons alcoolisées est la pierre angulaire de toute politique solide de protection de la santé publique et que cet apprentissage suppose, entre autre, une presse libre. L'APV représenté par Michel Bettane, Bernard Burtschy et Jean-Roger Duda, l'ANEV représenté par le député Philippe Martin et le sénateur Roland Courteau ont donc décidé de travailler en commun pour faire avancer cette notion de consommation responsable par la recherche d'un dialogue loyal entre les producteurs de vins, les associations de protection de la santé publique et les pouvoirs publics, seuls capables de renforcer une prévention et une éducation pour le moment trop peu existantes dans ce pays, tout en veillant au respect des libertés fondamentales de tous, dont celle d'expression.

La Fijev (Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains du Vin qui représente 520 journalistes) par la voix de son Président Joël Payne apporte son soutien à l'APV dans son combat pour la liberté d'informer.

Michel Bettane
Président de l'APV

